

Android Innovation Day : la régulation au centre des débats

« On a connu une extraordinaire phase d'innovation depuis 2007 (année de l'arrivée de l'iPhone, NDLR) », a lancé Yves Gassot, directeur général de l'Idate, en introduction de la table ronde dédiée au développement de l'écosystème d'Android. Un débat organisé dans le cadre du premier Android Innovation Day à Paris, ce jeudi 13 octobre. « Il fallait une intermédiation pour que le marché de l'Internet mobile décolle, a poursuivi l'analyste, elle est venue avec les plates-formes, les OS, et les stores d'applications. »

Près de 10 ans après l'arrivée d'Apple, puis de Google en 2008, sur le secteur mobile, cette phase d'innovation se caractérise aujourd'hui par un marché de 1,4 milliard de smartphones vendus par an, le développement de centaines de milliers d'applications (avec des réussites européennes à l'échelle mondiale comme Rovio, King, Spotify...), de nouveaux constructeurs de terminaux qui ne cessent de bousculer les acteurs installés et des opérateurs qui voient le trafic data exploser sur leur réseau (en croissance de 60% en Europe, de 110% en Chine en 2015, par exemple). Bref, le modèle a généré un écosystème qui profite aux équipementiers comme aux opérateurs (« même s'ils connaissent des problèmes de monétisation ») et aux développeurs, a considéré Yves Gassot.

L'enjeu du lâcher prise

Très vite, la discussion animée par la journaliste Marjorie Paillon sur l'écosystème d'Android a glissé vers la problématique de la régulation. Une question qui n'est pas anodine à l'heure où la Commission européenne accuse Google d'abus de position dominante, à la fois sur [son moteur de recherche](#) mais aussi sur [la pré-installation des applications sur Android](#). Une problématique sur laquelle Matt Brittin a partagé sa vision en amont, lors de son introduction de bienvenue à cette journée dédiée à l'univers de l'OS de Google. Après avoir illustré que le changement de navigateur par défaut sur Android nécessitait environ 25 secondes, le président EMEA Business a rappelé que Google avait bien évidemment l'intention de respecter les différentes réglementations des régions dans lesquelles l'entreprise opère mais qu'il souhaiterait réussir à faire comprendre aux autorités que la rupture que pouvait provoquer la domination d'Android n'allait pas à l'encontre de l'économie mais soutenait au contraire l'innovation... même si celle-ci va plus vite que les lois. Autrement dit : laissez-nous conquérir le marché en paix.

Une vision que ne contredira pas nécessairement Sébastien Soriano. A titre personnel, le président du gendarme des télécoms français (et à la tête du régulateur européen, le Berec) pense que « l'enjeu majeur pour les pouvoirs publics, c'est le lâcher prise ». Et d'expliquer que « on a basculé dans un monde où la créativité prend le pouvoir [et où] les choses s'organisent assez bien toutes seules ». Le président de l'Arcep, dont les propos ne se focalisaient pas particulièrement sur le cas Google, craint que l'abus de régulation tue l'initiative. « Il faut faire la différence entre réglementation et régulation, a-t-il justifié. Dans le monde numérique, c'est compliqué d'édicter des règles qui seront d'une manière ou d'une autre contournées. Alors que la régulation doit inciter, favoriser la concurrence et faire en sorte que chacun puisse jouer à un niveau égal, c'est plutôt une histoire d'organisation harmonieuse dans le digital. »

Garantir la capacité d'action de chacun

Réguler vise aussi à garantir la capacité d'action de chacun des acteurs, souligne Sébastien Soriano. Une vision qui se traduit notamment, à ses yeux, par l'adoption de la loi sur [la neutralité du Net](#) par l'Europe. « Une décision très importante et sans équivalent dans le monde qui montre l'attachement de l'Europe à ce principe. » Un principe qui accorde aux consommateurs et aux développeurs le choix des contenus et de l'innovation et non aux opérateurs. Et que la récente [loi République numérique](#) portée par Axelle Lemaire permettra d'appliquer à l'échelle française.

« Le marché s'est construit sans régulation, pourquoi intervenir aujourd'hui? », a demandé Claudia Trivilino, policy manager Europe pour l'Application Developers Alliance en redoutant que « la régulation peut avoir d'énormes conséquences sur le marché pour les développeurs ». Il ne faut pas tenir « un discours de bisounours, a répondu Sébastien Soriano. Il y a parfois des problèmes, des écosystèmes qui sortent de la continuité initiale de la conception du web. » Et de rappeler les risques de déréférencement, les difficultés d'accès à une plate-forme ou de choix des applications. Et dans ce cas, il convient d'intervenir. « Mais ce n'est pas parce qu'on pointe ces questions que la solution doit être classique. » Son idée, déjà [exprimée à plusieurs reprises](#), est d'utiliser la donnée pour faire pression sur les acteurs et les inciter à se comporter vertueusement (au sens concurrentiel). Et d'illustrer cette vision avec la mise à disposition publique des données des opérateurs mobiles en France pour initier, par exemple, le développement d'applications qui permettront aux consommateurs de choisir le meilleur service mobile selon leurs besoins propres. « On a beaucoup régulé, les infrastructures, les transports, mais il faut faire attention dans les couches d'applications. Mieux vaut évaluer pour créer de la pression sur les acteurs », estime le président de l'Arcep.

L'ambition de ne rien faire

« Ce n'est pas la régulation qui construit le marché unique, renchérit Yves Gassot qui fait remarquer que l'on peut aussi réguler ex-post. ». Une façon pour le dirigeant de l'Idate de rappeler que « régulation ou pas, le marché unique européen ne se fera pas sans l'émergence d'opérateurs plurinationaux voire paneuropéens ». Autrement dit la naissance de géants en mesure d'affronter d'autres géants internationaux.

A défaut de construire le marché, la régulation peut-elle anticiper sur les innovations technologiques comme l'eSIM (la carte SIM figée au smartphone et capable d'accueillir un ensemble d'opérateurs en vue de fournir de nouveaux services ou de faciliter le basculement d'un opérateur à un autre)? Si l'Arcep laisse à la GSMA (l'association en charge des innovations mobiles) cette problématique, Sébastien Soriano a souligné que le régulateur national était impliqué dans l'Internet des objets (IoT). Vaste sujet qui soulève un ensemble de questions. Sur ce point, « on a désiloté en travaillant avec la Cnil pour la vie privée, l'Anssi pour la sécurité, avec l'Anfr sur les fréquences ». Le résultat de ce travail sera présenté dans un rapport le 7 novembre prochain. Il offrira « une vision commune à 360° de l'administration française sur le sujet afin d'éviter que chacun parte dans son coin. Mais toujours avec l'ambition de ne rien faire ». Dans l'immédiat du moins. De quoi rassurer les acteurs de l'IoT?

Lire également

[L'UE prêt à amender Google sur les mauvaises pratiques d'Android](#)

[UE : la régulation des télécoms pour Skype ou WhatsApp ?](#)

[Régulation du numérique : les 12 travaux de l'Arcep 2.0](#)